

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2023/15

BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre, à neuf heures, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, avec un vote dématérialisé, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant voté

Pascal BAILLY ; Anthony BALOUZET ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Xavier CELLARD du SORDET ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Emmanuel DUBOIS ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Sophie GRCEVIC ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Stéphanie LOUAULT ; Yann PICARD ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Frédérique RADE ; Sylvie SIDOU.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Clément BAILLY ; Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT ; Alain GENET ; Karine GAUFFRENET ; Kouider HAFID ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; Nicolas PLANTIER ; Sylvie RAMISSE ; Stéphane TURPIN.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	34	24
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
18	13	

ASSEMBLEE GENERALE

17 novembre 2023 – A AuxR_Lab, en présentiel et en visioconférence



DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2023,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 27 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 octobre 2023,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 17 novembre 2023 et consultée par voie électronique, à échéance du 22 novembre 2023 à 23 h 30

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre :	1 585 000 €
• Total du compte de résultat :	6 427 600 €
• Résultat comptable :	- 329 000 €
• Capacité d'autofinancement :	14 200 €
• Résultat budgétaire :	- 140 000 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice :	986 118 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2024 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIVIT :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

